



# ■ Entreprise & finance

PME



Alors qu'un grand nombre d'aides publiques aux entreprises existe, beaucoup de PME n'y font pas appel, par manque de temps ou par crainte de devoir les rembourser ultérieurement. Pourtant, des dispositifs récents leur sont accessibles et les sommes en jeu peuvent atteindre des montants significatifs.

## Le potentiel des aides publiques reste sous-exploité

**L**e contraste est saisissant : alors qu'il existe plus de 6 000 dispositifs d'aide aux entreprises en France, seulement 12 % des PME ont recours aux aides publiques pour financer leurs investissements, d'après une étude réalisée par le cabinet Sogedev en 2015 auprès de 5 000 entreprises. Un pourcentage très faible et, plus préoccupant, en recul par rapport à l'année précédente où il s'élevait à 15 %.

Conscients du problème, les pouvoirs publics avaient, depuis 2015, travaillé à la mise en œuvre d'un outil d'«aide publique simplifiée» (APS) censé permettre aux entreprises de solliciter une subvention en indiquant simplement leur numéro de Siret aux organismes participants – dont Bpifrance, les CCI et plusieurs administrations – qui se chargeront de regrouper les informations nécessaires. «Le dispositif d'APS n'en est toutefois encore qu'au stade de l'expérimentation»,

**12 %**  
seulement des PME ont recouru aux aides publiques pour financer leurs investissements.

souligne Thomas Gross, directeur associé du cabinet Sogedev.

### Des démarches chronophages

L'un des enjeux pour cet outil sera de réduire le temps nécessaire à la constitution des dossiers de demande de subvention. En effet, 40 % des sondés évoquent le manque de temps pour justifier ne pas solliciter d'aides publiques. Pour les entreprises, il est souvent nécessaire d'appeler plusieurs fois les services dédiés pour connaître les critères donnant droit aux aides et les pièces justificatives à fournir. L'élaboration du dossier de candidature se révèle ensuite tout aussi fastidieux. «Un à deux mois nous sont en moyenne nécessaires pour constituer un dossier de demande d'aide», indique Régine Charvet Pello, directrice générale de l'agence de design RCP Design Global qui recourt aux subventions depuis six





ans, notamment auprès de la région, de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Les renseignements à fournir sont en effet généralement nombreux et complexes. «Les règlements d'intervention d'aides publiques peuvent comporter 10 à 80 pages de données juridiques, souligne Franck Maudoux, directeur développement au sein du cabinet ABF Décisions. Or, les entreprises n'ont pas nécessairement les ressources en interne pour traiter ces éléments.»

De plus, une fois obtenues, les aides font logiquement l'objet d'une documentation complémentaire afin de justifier qu'elles sont bien affectées aux dépenses prévues. «Après avoir consacré pendant trois semaines la majeure partie de notre temps à constituer un dossier de demande de subvention, nous devons effectuer avec mon associé un suivi très rigoureux des dépenses subventionnées pour faire état des factures et des progrès techniques financés, explique Olivier Binet, cofondateur et président de Karos, société de covoiturage. Cette contrainte nous incite à arbitrer en amont et à décider de ne pas constituer certains dossiers pour lesquels les demandes seraient trop chronophages.»

En effet, les démarches doivent être renouvelées dans le cadre des aides pluriannuelles. «Pour ce type d'aides, les dépenses précédemment financées doivent d'abord être justifiées pour que puisse être débloqué chaque montant d'aide supplémentaire, explique Thomas Gross. Par exemple, nous avons récemment accompagné une entreprise qui disposait d'un dispositif d'aide à l'export afin de développer ses filiales aux Etats-Unis et qui devait, chaque année pendant trois ans, remettre à jour



**Régine Charvet Pello,**  
directrice générale, RCP Design  
Global

«Certains de nos projets sont financés à hauteur de 35 % à 45 % par le biais des aides publiques.»

ses prévisions de dépenses et de revenus pour bénéficier du dispositif.»

### Des dispositifs récents peu connus

Si malgré ces freins, les PME décident de faire appel à des aides publiques lorsqu'elles ont un projet d'industrialisation, elles pensent d'abord à des outils classiques de type crédits d'impôts, subventions régionales ou encore aides de Bpifrance. «En revanche, elles négligent le recours à d'autres dispositifs, dont certains ont été récemment renforcés ou mis en place», constate Thomas Gross.

Les entreprises ont donc tout intérêt à se tenir plus largement informées, notamment au sujet des dépenses d'investissement susceptibles d'être subventionnées. En juin dernier, une nouvelle vague d'appels à projets a été lancée dans le cadre du programme d'investissement d'avenir piloté par l'Etat. Selon les spécialistes, ce pro-

## Les projets peuvent être calibrés de manière à optimiser les aides reçues

● **Même si un projet n'est en l'état pas éligible à certaines aides, le fait de le calibrer différemment peut permettre d'y remédier.** «Les entreprises se pensent parfois trop petites pour pouvoir prétendre à certaines aides très incitatives, observe Franck Maudoux, directeur développement chez ABF Décisions. Ce n'est pourtant pas la taille de l'entreprise, mais le dimensionnement du projet qui compte. Le choix du bon horizon temporel ainsi que l'identification des différentes phases du projet et des dépenses afférentes permettent de présenter un projet structurant à même d'intéresser un financeur public, et ce même pour une TPE.»

● **Par ailleurs, les entreprises ne doivent pas négliger les possibilités de cumuler les aides.** «Nous travaillons actuellement pour une ETI disposant d'un projet d'industrialisation d'un nouveau process de production de plusieurs dizaines de millions d'euros, illustre Franck Maudoux. L'entreprise avait déjà identifié l'intervention de la région, mais, en scindant ce même projet en plusieurs sous-projets, il s'est avéré qu'il était également éligible à l'intervention de Bpifrance sur un bloc d'innovation, ainsi que de l'Ademe sur l'impact énergétique de ce nouveau process et les économies de matières premières. L'enveloppe totale allouée par les

financeurs publics oscille entre 1 et 2,5 millions d'euros.» Tel est également le cas de RCP Design Global. «La création d'une plateforme collaborative, un outil d'aide à la conception élaboré en partenariat avec une université, a pu bénéficier d'un apport d'argent non remboursable du programme du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) pendant cinq ans, raconte Régine Charvet Pello, directrice générale de la société. Après cette expérimentation, le financement de la construction de l'offre et de la définition des produits a été assuré par Bpifrance via un prêt différé, remboursable dans trois ans.»





«Grâce aux subventions qui nous dispensent d'attendre des financements additionnels, nous gagnons parfois des mois sur la réalisation d'un projet.»



**Olivier Binet**, président, Karos

gramme est relativement accessible puisqu'un dossier de candidature sur deux est généralement retenu et les montants versés sous forme d'avances remboursables ou de subventions couvrent 25 % à 30 % des dépenses attachées au projet. En outre, disposer du label «investissement d'avenir» permet par la suite de bénéficier d'une bonne image à l'égard des financeurs.

### Des aides locales

Autre dispositif qui vient d'être reconduit en 2016 : le dispositif PM'up, réservé aux PME franciliennes qui répondent à certains critères (création d'emplois, potentiel de croissance). L'enveloppe a ainsi été augmentée de 8 % par rapport à 2015, à 28 millions d'euros, et son périmètre initialement limité à certains secteurs a été étendu à l'ensemble des PME. «Par ailleurs, alors que les dossiers de candidature ne pouvaient être déposés qu'en septembre et janvier de chaque année, ils sont désormais traités au fil de l'eau, ce qui permet aux entreprises de ne pas repousser le démarrage de leur projet, explique Thomas Gross. De plus, alors que le passage en commission s'effectuait parfois huit à neuf mois après la date de dépôt, les dossiers seront sans doute désormais traités plus rapidement.» S'il est très sélectif, ce dispositif permet aux PME sélectionnées de bénéficier de subventions régionales pouvant atteindre 250 000 euros sur trois ans.

Au niveau européen aussi, des dispositifs récents gagnent à être considérés par les entreprises. En particulier, Instrument PME a été mis en place en 2014 dans le cadre du programme Horizon 2020 et concerne notamment les domaines des nanotechnologies, des biotechnologies ou du développement durable. «Il s'adresse aux PME qui disposent d'un projet d'innovation à très fort potentiel s'inscrivant à l'échelle européenne ou internationale, prévient Franck Maudoux. Le taux de sélectivité est très élevé, avec seulement 10 % des dossiers de can-

didature retenus, mais les subventions peuvent couvrir jusqu'à 70 % des dépenses !» C'est pourquoi les sociétés susceptibles d'entrer dans ce cadre ont intérêt à y recourir, en prenant toutefois des précautions préalables. «Vu le petit nombre d'entreprises qui bénéficient de cette aide, nous leur conseillons de bien vérifier leur éligibilité avant de postuler», note Thomas Gross.

### Des montants importants

Pour les entreprises qui sautent le pas et décident de recourir aux aides publiques, les sommes peuvent s'avérer significatives. «En tout, nous avons bénéficié de plus de 500 000 euros de subventions publiques en 2014-2015, témoigne Olivier Binet. Ces montants nous ont permis de financer la moitié de nos projets.» Ces subventions permettent en outre aux entreprises de réaliser des projets plus rapidement. «Alors que nous devrions attendre des financements additionnels, les subventions que nous obtenons nous permettent d'accélérer nos projets, illustre Olivier Binet. Nous gagnons parfois des mois ou des semestres sur la réalisation d'un projet.»

Ces aides peuvent même rendre possible la création de projets. «Les subventions nous ont permis de réaliser des projets que nous n'aurions pas pu lancer autrement, indique Régine Charvet Pello. Ceux dont le coût total est compris entre 400 000 et 500 000 euros peuvent être financés par ce biais à hauteur de 35 % à 45 %.» L'obtention de subventions peut enfin faciliter pour les sociétés le déblocage de prêts bancaires ou l'appel à des investisseurs. Un avantage d'autant plus notable que, d'après le baromètre réalisé en septembre dernier par KPMG et la CGPME auprès de 401 dirigeants de PME, 25 % des entreprises ont encore des difficultés à accéder au crédit. ■

Astrid Gruyelle

@AstridGruyelle

## Les dossiers de candidature gagnent à être anticipés

- La réponse à une demande d'aides publiques n'étant pas immédiate, les entreprises ne doivent pas attendre de démarrer leur projet pour constituer leur dossier de candidature. Plusieurs mois peuvent en effet être nécessaires pour obtenir le versement d'une aide. Cette anticipation est particulièrement indispensable lorsque les entreprises sollicitent plusieurs aides pour un même projet.
- Le cumul de ces aides n'implique néanmoins pas nécessairement de reprendre toutes les démarches pour chacune d'entre elles. Il est en effet possible de se servir d'un même dossier à plusieurs reprises. «Le contenu d'un dossier d'aide à l'innovation d'une région ou de Bpifrance peut être réemployé dans le cadre de la sécurisation d'un crédit impôt recherche lors de la constitution d'un dossier de rescrit fiscal», note Franck Maudoux, directeur développement chez ABF Décisions